

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 8 JUILLET 2024, À 20 h, À
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Monsieur Éric Gallant	Conseiller # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Absente :

Madame Francine Blais	Conseillère # 1
-----------------------	-----------------

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h02.

RÉSOLUTION N°074-07-2024

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. *Moment de réflexion;*
2. *Vérification des présences;*
3. *Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
4. *Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juin 2024;*
5. *Déboursés;*
6. *Pro-Maire;*
7. *Contrat de déneigement / Renouvellement;*
8. *Formulaires DGE-1038;*

9. *Modernisation de la collecte sélective – Désignation signataire ÉEQ;*
 10. *Comité de démolition d'immeubles – Nomination des membres;*
 11. *Politique d'attribution des fonds dédiés au développement économique et touristique d'Aguanish et d'Ile-Michon;*
 12. *Suivi des affaires courantes;*
 13. *Correspondance;*
 14. *Affaires nouvelles;*
 15. *Période de questions;*
 16. *Clôture de la séance.*
-
-

RÉSOLUTION N°075-07-2024
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 :
ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 3 juin 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 3 juin 2024, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N°076-07-2024
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 71 529.58\$ en date du 30 juin 2024 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°077-07-2024
PRO-MAIRE : DÉCIDER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal mandate madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère, comme Pro-Maire, pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 4 novembre 2024.

RÉSOLUTION N°078-07-2024
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / RENOUELEMENT : ACCEPTER

Attendu que le contrat de déneigement pour l'hiver 2023-2024 a été octroyé à Construction Yvan Deraps (1999) inc.;

Attendu que l'article 3.4 de l'appel d'offres D23-24 permet le renouvellement pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

Attendu que Construction Yvan Deraps (1999) inc. n'a pas signifié son intention contraire par écrit avant le 15 juin comme stipulé à l'article 3.4 de l'appel d'offres D23-24;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité renouvelle le contrat de déneigement de Construction Yvan Deraps (1999) inc. pour l'hiver 2024-2025 aux mêmes conditions que dans l'appel d'offres D23-24.

FORMULAIRES DGE-1038

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose aux membres du conseil les formulaires DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses) des candidats aux élections partielles du 5 novembre 2023 et du 16 juin 2024.

RÉSOLUTION N°079-07-2024
MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – DÉSIGNATION SIGNATAIRE ÉEQ: DÉCIDER

Attendu que depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

Attendu que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (article 12) prescrit à ÉEQ de favoriser la conclusion de l'entente avec les municipalités régionales de comté ou des regroupements de municipalités;

Attendu que ÉEQ a identifié la MRC de Minganie en tant qu'organisme signataire de l'entente contractuelle de partenariat pour la collecte et le transport de matières recyclables;

Attendu qu'à la suite de plusieurs rencontres portant sur la modernisation de la collecte sélective, la municipalité d'Aguanish est d'avis que la MRC de Minganie représente un choix logique pour être signataire avec ÉEQ du territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité d'Aguanish est favorable à ce que la MRC de Minganie soit l'organisme signataire de l'entente de partenariat avec ÉEQ pour le territoire de la municipalité à l'égard du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles

**RÉSOLUTION N°080-07-2024
COMITÉ DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES – NOMINATION DES
MEMBRES : DÉCIDER**

Attendu que les élus de la Municipalité d'Aguanish ont constitué un comité de démolition d'immeubles comme le prévoient les articles 148.1.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le mandat des membres du conseil municipal qui siègent sur le Comité de démolition d'immeubles doit être renouvelé chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les élus suivants soient nommés membres du Comité de démolition en application avec le règlement 001-04-2023 relatif à la démolition d'immeubles :

- Denis Rochette, conseiller # 3
- Nathalie Troquet-Marsh, conseillère # 5
- Noëlline Gallant, conseillère # 6

Que les membres du Comité de démolition d'immeubles soient nommés jusqu'en juillet 2025 avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal.

**RÉSOLUTION N°081-07-2024
POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES FONDS DÉDIÉS AU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE D'AGUANISH
ET D'ÎLE-MICHON : DÉCIDER**

Attendu que la municipalité d'Aguanish a la volonté d'accompagner les organismes sans but lucratif qui participent au développement économique et touristique d'Aguanish;

Attendu que les élus veulent se doter d'un cadre structuré pour l'attribution de fonds afin d'appuyer au mieux les organismes locaux dans l'organisation de leurs projets et leurs activités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité adopte la politique d'attribution de fonds dédiés au développement économique et touristique d'Aguanish et d'Ile-Michon et le formulaire de demande d'aide financière tel que présenté avec les correctifs.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- Suivi des travaux publics;
 - Demande de soumission pour la vente de la déchiqueteuse à bois SC-2013;
 - Avis de conformité – Règlement # 001-06-2024.
-
-

CORRESPONDANCES

- Aucune
-
-

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION N°082-07-2024 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Éric Gallant, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 20h13.

*Monika Déraps
Greffière-trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*